



Pôle d'ingénierie et de formation  
Sanitaire • Medico-Social • Social

**Site de formation :**

95 rue Ernest Renan

33000 BORDEAUX

Tél. : 05 35 54 74 80

Mail : [contact@pole-3ie.fr](mailto:contact@pole-3ie.fr)

Siret : 388 766 644 00099

N° Déclaration d'activité : 72330255133

N° UAI (CFA) : 0333459F

# DOSSIER D'INSCRIPTION

## Session octobre 2021

### FORMATION DEAES

## Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social

*(en cours de réforme)*

*« L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation, ou la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle. Ses accompagnements contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social. »*

#### ► Formation diplômante ouverte dans le cadre de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage :

Les dispositifs de formation mobilisables sont les suivants :

- Contrat de professionnalisation (contrat en alternance)
- Contrat d'apprentissage (contrat en alternance)
- Dispositif « Pro A » (ex-période de professionnalisation pour les salariés en CDI déjà en poste dans le secteur médico-social),
- Compte Personnel de Formation (CPF) dans le cadre d'un co-financement
- CPF « Transition Professionnelle » (ex-CIF CDI)

#### ➔ Il faudra, pour pouvoir entrer en formation, disposer de l'un de ces dispositifs de financement ci-dessus avant le début de la formation.

Nous pouvons vous renseigner et vous guider pour savoir lequel de ces dispositifs est adapté à votre situation. N'hésitez pas à nous contacter au 05 35 54 74 80 de 8h à 12h et de 13h à 17h.


## ► Processus d'admission dans le cadre de la formation continue :

- ► **Réunion d'information collective** : (3 dates au choix - sur inscription par mail à [e.serra@pole-3ie.fr](mailto:e.serra@pole-3ie.fr) ou par téléphone au 05 35 54 74 80 - dans la limite des places disponibles)

Votre présence à cette réunion d'information sur la formation DEAES est **facultative**.

- **Le lundi 12 juillet 2021 de 10h00 à 12h00**  
OU
- **Le mardi 27 juillet 2021 de 10h00 à 12h00**  
OU
- **Le mardi 17 août 2021 de 10h00 à 12h00**

### ► Étude du dossier d'inscription :

- **L'étude du dossier** par 3ie est réalisée dans les 5 jours ouvrés après réception du dossier ;
- **Entre le 30 juillet et le 13 août 2021** : le centre de formation étant fermé, l'étude des dossiers reçus durant cette période ne sera réalisée qu'à partir du 18 août. 
- **Date des résultats** (envoyés par mail individuel) → **5 jours ouvrés maximum après la date de l'étude du dossier**.

→ *Aucun résultat ne sera donné par téléphone.*

### ► Dates, durée & horaires de la formation DEAES :

→ **Formation sur 18 mois** pour les personnes en cours d'emploi (contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, PRO « A » (salariés en CDI) ...)

→ **Du 18 octobre 2021 au 9 mars 2023**

→ **Examen final du bloc n°1 : fin mars 2023 \***

→ **Résultats du DEAES publiés par la DREETS : mai 2023 \***

*\*Les dates exactes ne sont pas encore connues à ce jour.*

→ **Horaires de la formation en centre** : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 (soit 7h/jour).

---

## ► Ce dossier d'inscription comprend les documents suivants :

- **Une fiche d'inscription à retourner correctement complétée au centre de formation avant le 17 septembre 2021 (Cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :  
Centre de formation 3ie – 95 rue Ernest Renan – 33000 BORDEAUX.  
*Nous attirons votre attention sur la qualité de rendu de ce dossier d'inscription qui sera étudié pour votre admission en formation.***
- **Le règlement d'admission à la formation à conserver et à lire attentivement avant de déposer la fiche d'inscription.**

## FICHE D'INSCRIPTION

### Formation DEAES 2021-2023

➔ Fiche à retourner à 3ie avant le 17 septembre 2021

**Partie réservée à l'administration et au suivi du dossier : ne rien inscrire**

Date de retour du dossier ▶ \_\_/\_\_/2021 N° de dossier : BX10-2021-\_\_

Réunion d'information collective ▶  OUI  NON Si oui, date de la réunion ▶ \_\_/\_\_/2021

Admis sur LP  Admis sur LC / n° de rang : \_\_  Non admis / motif : \_\_\_\_\_

Type de contrat ou dispositif de financement : \_\_\_\_\_

NOM de l'employeur le cas échéant : \_\_\_\_\_

Remarques : \_\_\_\_\_

● **Vos coordonnées et renseignements administratifs** (merci d'écrire lisiblement)

Madame  Monsieur

NOM d'usage ▶ ..... NOM de naissance ▶ .....

Prénom ▶ .....

Date de naissance ▶ \_\_/\_\_/\_\_\_\_ Votre âge ▶ \_\_ ans

Ville de naissance ▶ .....

Nom et N° du département de naissance ▶ \_\_\_\_\_ N° dpt : \_\_

Pays de naissance (si hors France) ▶ .....

Nationalité ▶ .....

Adresse postale ▶ .....

Code Postal ▶ \_\_\_\_\_ Ville ▶ .....

Tél. Portable ▶ \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_ et/ou Tél. Fixe ▶ \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

E-mail ▶ .....@.....

Situation familiale ▶ ..... Nombre de personnes à votre charge ▶ \_\_

Votre numéro de Sécurité Sociale ▶ .....

● **Êtes-vous en situation de handicap reconnue ?** ▶  OUI  NON

**Si oui**, merci de joindre à ce dossier votre reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ou notification MDPH.

● **Quel dispositif envisagez-vous de mobiliser pour pouvoir entrer en formation DEAES (prise en charge de la formation) ?**

« Pro A » (salarié(e) en CDI)  Compte Personnel de Formation « Transition professionnelle » (ex CIF)

Contrat de professionnalisation  Je ne sais pas encore

Contrat d'apprentissage  Autre financement : \_\_\_\_\_

Compte Personnel de formation (CPF)

● **Souhaitez-vous vous inscrire à l'une des 3 réunions d'information collective proposées présentant la formation DEAES ?**

(Votre présence à cette réunion d'information sur la formation DEAES est facultative. Inscription par mail à [e.serra@pole-3ie.fr](mailto:e.serra@pole-3ie.fr) ou par téléphone au 05 35 54 74 80) - Durée : environ 2 heures.

- Le 12 juillet 2021 à 10h00    OU     Le 27 juillet 2021 à 10h00    OU     Le 17 août 2021 à 10h00
- NON, je ne souhaite pas y participer

● **Moyens de locomotion**

- Permis de conduire ▶  A (moto)     B (voiture)     en cours
- Moyen de locomotion ▶  Voiture     2 roues     transports en commun

● **Votre situation actuelle**

- Êtes-vous actuellement inscrit(e) à Pôle Emploi (P.E) ? ▶  OUI     NON  
     *Si inscrit à P.E, depuis combien de mois ?* ▶ .....
- Si inscrit à P.E, votre n°identifiant P.E* ▶ .....
- Êtes-vous actuellement suivi(e) par la Mission Locale (ML) ? ▶  OUI     NON
- Êtes-vous actuellement salarié(e) ? ▶  OUI     NON  
     *Si oui, fonction exercée :* .....
- Si oui, type de contrat :*  CDI     CDD     Intérim
- Si oui, employeur actuel, adresse et coordonnées* ▶ .....
- .....
- Votre employeur actuel prendrait-il en charge, en cas de réussite aux épreuves de sélection, votre formation d'AES ? ▶  OUI     NON
- Êtes-vous actuellement en Service Civique ? ▶  OUI     NON
- Êtes-vous actuellement étudiant ou en formation ? ▶  OUI     NON  
     *Si oui, indiquée la filière et l'année :* .....
- Êtes-vous actuellement dans une autre situation ? Précisez ▶ .....

● **Vos dernières expériences professionnelles**

Employeur	Fonction	Durée du contrat
▶ .....	▶ .....	▶ .....
▶ .....	▶ .....	▶ .....
▶ .....	▶ .....	▶ .....
▶ .....	▶ .....	▶ .....
▶ .....	▶ .....	▶ .....

● **Parcours de formation dans le domaine professionnel (formation continue)**

- SST (Sauveteur Secouriste du Travail) ▶  Oui     Non    *Si oui, date d'obtention* ▶ \_\_/\_\_/\_\_\_\_
- PRAP2S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Sanitaire et Social) ▶  Oui     Non  
     *Si oui, date d'obtention* ▶ \_\_/\_\_/\_\_\_\_
- Autre(s) formations suivies ▶ .....

● **Titres ou diplômes obtenus**

➔ **Joindre obligatoirement une photocopie du diplôme obtenu**

<b>Diplôme(s) obtenus</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>Année d'obtention</b>
Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)			
Mention complémentaire Aide à domicile			
Diplômes égaux ou supérieurs au niveau 4 (niveau BAC) <u>Merci d'indiquer l'intitulé exact du diplôme : _____</u> _____			
Diplôme d'Etat d'assistant familial			
Diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS)			
Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture			
Titre professionnel Assistant de vie aux familles (TP ADVF)			
Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie			
BEP carrières sanitaires et sociale (BEP CSS)			
BEP Accompagnement soins et services à la personne (BEP ASSP)			
CAP d'assistant technique en milieu familial ou collectif			
CAP Petite enfance			
BEP d'assistant animateur technicien			
BEP agricole option services aux personnes			
CAP agricole service en milieu rural			
CAP agricole Services aux personnes et vente en espace rural			
Lauréat de l'Institut du service civique			

● **Autres diplômes ou titres obtenus**

Intitulés autre(s) Diplôme(s) et année d'obtention

- ▶ ..... Année d'obtention : \_\_\_\_\_
- ▶ ..... Année d'obtention : \_\_\_\_\_
- ▶ ..... Année d'obtention : \_\_\_\_\_
- ▶ ..... Année d'obtention : \_\_\_\_\_
- ▶ ..... Année d'obtention : \_\_\_\_\_



## Attestation sur l'honneur

Je, soussigné (e) (NOM, Prénom)

.....  
Déclare sur l'honneur n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES. (Articles L227-10 et L133-6 du CASF).

Fait à .....

Le \_\_/\_\_/2021

Signature

*En cas d'admission à la formation, le bulletin n°3 de votre casier judiciaire datant de moins de 6 mois vous sera demandé.*

### • Pièces et justificatifs à joindre impérativement à cette fiche d'inscription :

→ Merci de vérifier la constitution de votre dossier en cochant les cases ci-dessous et en signant le bas de cette page.

→ Merci également de lire attentivement le règlement d'admission joint à ce dossier afin de bien prendre connaissance de l'ensemble des conditions générales et particulières des épreuves de sélection.

→ Seuls les dossiers complets seront pris en considération par le centre de formation.

**1 photocopie RECTO/VERSO d'une pièce d'identité en cours de validité.** Le recto et le verso doivent être sur la même page.

**2 photos d'identité** avec votre nom inscrit au dos (merci de coller une des 2 photos sur la 1<sup>ère</sup> page de cette fiche d'inscription)

**Un CV détaillé à jour** indiquant : votre scolarité antérieure (année-classe-établissement-ville), vos expériences professionnelles (année-durée-entreprise-emploi occupé)

**Copie des diplômes, et titres** obtenus ;

Une copie des résultats VAE délivrés par la DREETS (ex DRDJSC) le cas échéant

**Pour les candidats âgés de 16 à 18 ans** : une autorisation parentale dûment signée

**Pour les candidats de nationalité étrangère** : copie du titre autorisant à exercer une activité professionnelle

**Pour les salariés** : le cas échéant, une attestation d'accord de votre employeur pour prendre en charge cette formation.

**Votre règlement par chèque établi à l'ordre de 3ie :**

→ **Frais de traitement administratif et d'étude du dossier : 40,00€**

**ATTENTION :** Ces frais de passation d'épreuve ne peuvent être remboursés qu'en cas d'annulation d'inscription pour cause de force majeure définie selon les termes de la loi (extériorité, imprévisibilité, irrésistibilité) et sur présentation d'un justificatif écrit dont la recevabilité sera appréciée par la direction de 3ie.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ reconnais avoir pris connaissance du règlement d'admission pour l'entrée en formation au Diplôme d'État d'Accompagnant Educatif et Social et d'en accepter les conditions.

Je certifie exacte toutes les données renseignées sur cette fiche d'inscription et authentiques toutes les pièces fournies.

À ▶

le ▶ \_\_/\_\_/2021

Signature :

Les informations qui vous concernent sont destinées à 3ie. Ces données ne sont transmises à aucun tiers. Conformément à l'article 34 de la loi « Informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données que nous avons recueillies. Pour l'exercer, adressez votre demande à [contact@pole-3ie.fr](mailto:contact@pole-3ie.fr).

# **RÈGLEMENT D'ADMISSION 2021**

## **à la formation du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et social (DEAES)**

*Sous réserve de la publication attendue des textes réformant la formation du DEAES*

➔ **Merci de lire attentivement ce document avant de déposer votre fiche d'inscription et de le conserver.**

### **Préambule :**

*Elaboré conformément au titre 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, du décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016, et de l'instruction ministérielle du 25 octobre 2016 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du DEAES, le présent règlement d'admission encadre les conditions d'accès à la formation préparant au DEAES organisée par 3ie. Il décrit les modalités pratiques d'inscription, les modalités des épreuves d'admission, ainsi que la durée de validité de la sélection. Il est transmis à tous les candidats avec le dossier d'inscription.*

### **Article 1 : Voies de formation et nombre de places**

Conformément à la déclaration préalable, les voies de formation ouvertes dans l'établissement sont :

#### ➔ **La formation professionnelle continue et l'apprentissage.**

Les candidats au titre de la formation continue sont soit :

- Des personnes déjà engagées dans la vie active ou qui s'y engagent
- Les salariés ayant un emploi dans le secteur du médico-social
- Les personnes en reconversion professionnelle

En 2021, le nombre de places ouvertes par l'établissement et autorisées par la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Nouvelle Aquitaine (DREETS) est de **48 places** par session d'examen.

### **Article 2 : Conditions d'accès à la formation**

Aucun prérequis de diplôme n'est exigé pour accéder à la formation, mais il faut que le candidat réunisse ces quatre conditions :

- 1) Etre âgé de seize ans au moins à la date d'entrée en formation ;
- 2) Avoir déposé son dossier d'inscription complet dans les délais prévus par 3ie (cf. article 3) ;
- 3) Etre déclaré admissible par la commission d'admission (étude du dossier d'inscription) ;
- 4) Disposer à l'entrée en formation d'un dispositif de financement des coûts pédagogiques (contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, Pro A, Compte Personnel de Formation...).

**Le coût pédagogique** s'élève pour 2021, dans le cadre du contrat de professionnalisation et du dispositif PRO A et d'un parcours complet, à **6 328 €** soit 11,30€/heure en centre.

Dans le cadre du contrat d'apprentissage, le coût annuel du contrat varie selon la branche professionnelle à laquelle appartient l'établissement employeur.

### **Article 3 : Inscription auprès de l'établissement de formation**

Chaque candidat doit adresser à **3ie – 95 rue Ernest Renan – 33000 Bordeaux** [avant le 17 septembre 2021](#), la fiche d'inscription complète avec les documents demandés. Cette fiche est disponible en téléchargement sur le site internet de l'établissement [www.pole-3ie.fr](http://www.pole-3ie.fr). Elle peut être également envoyée au candidat par mail ou par courrier sur demande par téléphone au **05 35 54 74 80**.

Outre les informations explicitement demandées sur la fiche d'inscription, doivent y être jointes les **pièces suivantes** :

**La photocopie RECTO VERSO d'une pièce d'identité** en cours de validité. Le recto et le verso doivent être sur la même page.

**2 photos d'identité**, dont 1 des 2 photos est à coller sur la 1<sup>ère</sup> page du dossier d'inscription

**La copie des titres et diplômes** permettant la dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité ou des deux épreuves de sélection (Cf. article 4 du présent règlement)



**Un curriculum vitae** détaillé et à jour (CV)

**Une lettre de motivation** : à rédiger sur la fiche d'inscription qui sera attentivement étudiée pour la sélection.

**Le règlement des frais de traitement administratif et d'étude du dossier pour la sélection** :

→ **Un chèque de 40,00€ à l'ordre de 3ie**

→ Un candidat ne pourra pas être inscrit s'il n'a pas acquitté ces frais au préalable.

→ **En cas d'annulation d'inscription**, les frais engagés ne feront l'objet d'aucun remboursement ; sauf **en cas de force majeure** définie selon les termes de la loi (extériorité, imprévisibilité, irrésistibilité) et sur **présentation d'un justificatif écrit dont la recevabilité sera appréciée par la direction de 3ie.**

**Pour les candidats qui souhaitent s'engager dans un parcours VAE : le règlement des frais de dossier et de l'entretien préalable avec le responsable pédagogique de 3ie : 40,00€.**

**Pour les candidats âgés de 16 à 18 ans** : une autorisation parentale à suivre la formation dûment signée

**Pour les candidats de nationalité étrangère** : copie du titre autorisant à exercer une activité professionnelle sur le territoire

A noter qu'en cas d'admission à la formation, il vous sera demandé pour finaliser votre inscription :

**Un extrait du casier judiciaire** : bulletin n°3 de moins de 6 mois (la demande pourra en être faite sur internet : [www.vos-droits.justice.gouv.fr](http://www.vos-droits.justice.gouv.fr))

**Un certificat médical** attestant que le candidat est à jour des vaccinations obligatoires

L'établissement de formation procède à la vérification des dossiers. Toute pièce manquante devra être produite dans les délais requis.

#### **Article 4 : Procédure d'admission – Notation**

La procédure d'admission qui suit, pourra être modifiée selon les décisions gouvernementales liées à l'évolution sanitaire et selon les directives de notre organisme de tutelle la DREETS.

L'admission en formation repose pour cette rentrée d'octobre 2021 uniquement sur **l'étude du dossier d'inscription** qui est notée sur 20 points selon les critères suivants :

- Complétude du dossier et des pièces demandées,
- Lisibilité des renseignements inscrits sur le dossier,
- Argumentation développée dans la lettre de motivation (p.6 de ce dossier ou sur papier libre),
- Adéquation du projet de formation DEAES avec l'expérience professionnelle et les formations suivies antérieurement (étude du CV en appui).

En cas de dossier incomplet ou insuffisant en termes d'information, l'étude du dossier pourra être complétée par un **appel téléphonique** d'un membre de l'équipe de 3ie.

L'admission en formation DEAES est prononcée à partir d'une note égale ou supérieure à 10/20.

#### **Article 5 : Procédure d'admission – Décision d'admission**

La commission de sélection comprend le directeur de l'établissement de formation ou son représentant, le responsable de la formation DEAES de 3ie, et un professionnel d'un établissement ou service social ou médico-social.

Sont déclarés admissibles à suivre la formation DEAES de 3ie par la commission, les candidats ayant obtenus une note égale ou supérieure à 10/20 à l'étude de leur dossier. La commission procède à l'établissement de la liste des candidats admis en les classant par ordre de mérite.

En cas d'égalité de points, le candidat classé prioritairement sera celui pour qui la date de réception du dossier d'inscription par l'organisme de formation sera la plus ancienne.

La **liste principale**, établie par ordre de mérite, est arrêtée selon le nombre de places ouvertes par l'établissement de formation, et agréées par la DREETS. (cf. art 1 du règlement).

Au-delà de ce nombre, les candidats sont classés par ordre de notation décroissante sur une **liste complémentaire**, à condition qu'ils aient obtenu une note d'au moins 10/20. En cas de désistement de candidats placés sur la liste principale, le centre de formation fera appel aux candidats placés sur liste complémentaire. Dans ce cas-là, la proposition d'intégrer la formation ne pourra en aucun cas être reportée pour la formation suivante.

### **Article 7 : Procédure d'admission – Information de la DREETS et des candidats**

La liste principale, la liste complémentaire et la liste des non-admis sont affichées à l'entrée des locaux de l'établissement de formation.

Les candidats admis sur la liste principale sont informés par mail ou courrier individuel signé par le directeur de l'établissement de formation ou son représentant.

Les candidats admis sur la liste complémentaire sont informés par mail ou courrier individuel signé par le directeur de l'établissement de formation ou son représentant, en précisant leur rang sur cette liste. Cet écrit précise que les candidats sont susceptibles d'être sollicités, dans l'ordre du rang qui leur a été attribué, pour entrer en formation en cas de défection de candidats inscrits sur la liste principale.

Les résultats ne seront pas transmis par téléphone.

Sous forme de procès-verbal signé par le directeur de l'établissement de formation, la commission transmet à la DREETS les résultats de la sélection dans le mois qui suit l'entrée en formation.

### **Article 6 : Droit de communication des résultats**

Sur demande écrite adressée au directeur de l'établissement, les candidats qui n'ont pas été admis à prendre part à la formation peuvent solliciter un entretien tendant à préciser les motifs de leur non-admission.

### **Article 7 : Validité des résultats et report d'entrée en formation**

Les résultats d'admission ne sont valables que pour 3ie Bordeaux et pour la rentrée au titre de laquelle cette sélection a été organisée.

Cependant, un report d'entrée en formation, valable uniquement pour l'établissement dans lequel le candidat a été précédemment admis sur liste principale, est possible dans les cas suivants :

Un report d'un an, renouvelable une seule fois, est accordé de droit en cas de :

- Congé de maternité, de paternité ou d'adoption
- De refus d'une demande de mise en indisponibilité
- De garde d'un de ses enfants âgées de moins de 4 ans

Un report d'un an, renouvelable deux fois, est accordé de droit en cas de :

- De refus du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale
- Du refus d'une demande de CPF Transition Professionnelle (ex CIF) ou de congé de formation professionnelle

La demande de report d'entrée doit être envoyée par courrier écrit à l'établissement et doit être accompagnée du justificatif permettant ce report.

Le candidat bénéficiant d'un report, doit confirmer son intention de reprendre la formation à la rentrée suivante, au plus tard 3 mois avant la date de la rentrée concernée

Fait à Bordeaux, le 21 juin 2021.

La directrice de 3ie, Florence CONNANGLE

